

Programme hydrologique intergouvernemental

60ème session du Bureau du PHI
(Paris, 27-28 septembre 2021)

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ADOPTÉES LORS DE LA 58^E SESSION DU BUREAU DU PHI

Point 4 de l'ordre du jour provisoire.

RÉSUMÉ

Ce document donne un aperçu de la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la 58ème session du Bureau du PHI.

Actions attendues du Bureau :

Le Bureau pourrait souhaiter prendre note de l'état d'avancement des points énumérés.

DÉCISIONS du Bureau du 58ème PHI et actions entreprises

Numéro de sous-article et de paragraphe (cf. Rapport final du 58ème Bureau du PHI)	Décision prise / Actions requises	Action prise / Note
Sous-point 3.1 (par. 5) Évolution du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau après la 205e session du Conseil exécutif et la préparation de la 40e Conférence générale de l'UNESCO et du Programme et budget 40 C/5	Le Bureau a décidé de rédiger une lettre adressée au Directeur général, recommandant de rétablir le principe selon lequel les spécialistes doivent avoir des qualifications adéquates en rapport avec le programme et de pourvoir les postes actuellement vacants dans les meilleurs délais.	Deux lettres adressées au Directeur général, respectivement en septembre 2019 et en janvier 2020, par les présidents successifs du Conseil du PHI ont reflété cette question. Les postes vacants ont été pourvus conformément à la décision.
Sous-point 3.3 (par. 19) Mise à jour sur le processus d'approbation des statuts du Conseil intergouvernemental du PHI (CIG)	Le Bureau a demandé au Secrétariat : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'organisation de réunions de groupes régionaux de Comité nationaux (CN)/Personnes focales (PF) du PHI avant la 40e Conférence générale afin de garantir leur contribution à l'élection des nouveaux membres du Bureau lors de la session extraordinaire du CIG, immédiatement après la Conférence générale ; - Diffuser la version adaptée des statuts à tous les membres du Conseil, en soulignant les changements et leurs implications pour les élections du Bureau et en encourageant le dialogue entre les délégations permanentes et les Comités nationaux et les personnes focales du PHI. 	Le Secrétariat a sensibilisé, par le biais d'une communication, les CN/Personnes focales du PHI au processus et à leur participation active à l'élection des membres du Bureau conformément aux statuts révisés à la fin de la 40ème Conférence générale. La composition du Bureau actuel reflète le succès de la communication du Secrétariat et la réponse des CN/PF du PHI. Il faut cependant noter qu'aucune réunion régionale n'a pu être organisée in presentia entre septembre et novembre 2019. Comme indiqué plus haut, les statuts révisés ont été distribués et une sensibilisation a été faite sur les changements et les implications pour les élections.

	<p>- Préparer un projet de lettre pour l'approbation et la signature du Bureau, demandant à l'UNESCO d'augmenter le soutien financier du programme pour permettre la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.</p>	<p>En raison du changement dans la composition du Bureau, ce point n'a pas été poursuivi.</p>
<p>Sous-point 3.4 (par. 26) Avancement de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)</p>	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat</p> <ul style="list-style-type: none"> • de prendre en considération ses commentaires et distribue la version actuelle du premier projet d'ordre du PHI-IX aux membres de la famille de l'eau de l'UNESCO, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales associées à l'UNESCO ainsi qu'aux agences et organisations des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO coopère afin de recevoir leurs commentaires. • de faciliter le travail du groupe de travail sur la création d'une version plus concise du document, plus orientée vers la stratégie, énonçant clairement les objectifs pour les huit années 2022-2029 sur la base de la théorie du changement, • et de préparer un plan opérationnel sur la mise en œuvre de la stratégie. 	<p>Complété</p> <p>La stratégie IHP-IX a été discutée lors de la 1^{ère} session extraordinaire du Conseil en novembre 2019 et une décision a été prise pour un nouveau calendrier.</p> <p>Depuis lors, le Secrétariat a facilité de nombreuses réunions en ligne de l'équipe spéciale et des experts des États membres, suivies de sessions extraordinaires du Conseil au cours desquelles les résultats ont été présentés et les décisions concernant la marche à suivre ont été prises. En outre, le Secrétariat a facilité les réunions d'un groupe de travail à composition non limitée dont le rôle était d'assurer la convergence des opinions sur le texte en vue de parvenir à un consensus et d'approuver le plan stratégique du PHI-IX. Le Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO (BSP) a soutenu l'élaboration et l'inclusion dans le document d'une théorie du changement.</p> <p>Un groupe de travail sur la préparation du plan de mise en œuvre opérationnel qui soutient la réalisation du plan stratégique de l'IHP-IX s'est réuni pour la première fois en septembre 2021.</p>

<p>Sous-point 3.5 (par. 30) Activités extrabudgétaires liées au PHI</p>	<p>Le Bureau a appelé les États membres et les institutions donatrices à continuer à soutenir le PHI et à contribuer à la promotion d'une meilleure collecte de fonds.</p>	
<p>Sous-point 3.6 (par. 33) Rapport du Comité des finances du PHI</p>	<p>Le Bureau a pris note du rapport du Comité des finances du PHI et a encouragé les comités nationaux de leurs régions et leurs partenaires à renforcer encore leur soutien au PHI.</p>	
<p>Sous-point 3.7 (par. 34) Rapport du Comité de communication et de sensibilisation du PHI</p>	<p>Le Bureau a pris note du rapport du Comité de communication et de sensibilisation du PHI et a demandé au Secrétariat de renforcer son personnel afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de communication et de continuer à améliorer la visibilité du Programme. Le Bureau a également invité les délégations permanentes à renforcer leur coopération avec leurs homologues des sièges des Nations Unies à New York et à Genève, afin de mieux communiquer sur les activités du programme et de renforcer son rayonnement.</p>	<p>Deux employés temporaires ont été embauchés en 2021 pour renforcer le travail du Secrétariat sur le renforcement de la visibilité du PHI. La communication et la sensibilisation ont été continuellement améliorées, entre autres mesures, par une utilisation dynamique des médias sociaux et la phase pilote du bulletin d'information de la famille de l'eau de l'UNESCO "H2O Update" (trois numéros). La publication du bulletin d'information sera reprise.</p> <p>La visibilité de l'UNESCO et du PHI au niveau des Nations unies a été améliorée, entre autres, par : l'attribution d'un rôle d'auteur principal dans les Rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau 2019, 2020, 2021 et la préparation de l'édition 2022 ; la codirection de l'UNESCO avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DESA) dans l'initiative de développement des capacités du Cadre mondial d'accélération pour l'ODD 6 ; la codirection avec le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC, centre de catégorie 2 de l'UNESCO) de la campagne sur les eaux souterraines pour la Journée mondiale de l'eau 2022.</p>

<p>Sous-point 4.1 (par. 37) Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)</p>	<p>Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un rapport de synthèse des réalisations des activités de la famille de l'eau de l'UNESCO au cours de la mise en œuvre du PHI-VIII, dont un projet doit être présenté à la 25e session du CIG du PHI, et la création d'un groupe de travail pour faciliter la coordination de ce rapport.</p>	<p>En attente : Un bulletin d'information a été préparé sur les mesures prises par les présidents, mais aucune mesure n'a été prise sur ce point dans l'ensemble, car le Secrétariat, le Bureau et le Conseil ont concentré leurs efforts sur le développement du PHI-IX.</p>
<p>Sous-point 4.7.2 (par. 60) Présentation des lignes directrices pour les initiatives</p>	<p>Le Bureau a pris note de la présentation et a encouragé la finalisation et la mise en œuvre des lignes directrices, par la Task Force en coordination avec le Secrétariat, et leur présentation pour l'approbation du CIG lors de sa 24ème session.</p>	<p>Ce point est toujours en suspens. Suite à la décision XX_IV-2 du Conseil, le groupe de travail élabore un cadre de planification, de suivi et d'évaluation de l'initiative phare, en vue de le présenter au Conseil lors de sa 25^{ème} session.</p>
<p>Sous-point 4.7.3 (par. 62) Nouvelles initiatives phares du PHI</p>	<p>Le Bureau a pris note de la présentation et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue du développement des initiatives phares, en coopération avec les différents partenaires impliqués, en veillant à ce qu'elles commencent à aligner leur statut et leur modus operandi sur les directives qui seront approuvées lors de la 24^{ème} session du CIG du PHI.</p>	<p>Le Secrétariat facilite les efforts du groupe de travail concerné et fournit un soutien ad hoc à toute initiative qui demande une assistance.</p>
<p>Sous-point 5.3 (par. 78) Centres de catégorie 2 proposés</p>	<p>Le Bureau du PHI prend note du travail entrepris par le Secrétariat concernant la coordination de la famille de l'eau de l'UNESCO, notamment les propositions de centres de catégorie 2. Le Bureau a demandé que les relations entre le Secrétariat et le réseau des centres et chaires de catégorie 2</p>	<p>La nouvelle Stratégie pour les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO (document 40 C/79), ainsi que les accords types et les annexes qui lui sont associés, ont finalement été adoptés par la 207e session du Conseil exécutif en octobre 2019 (207 EX/décision 14), et</p>

	<p>soient améliorées, notamment par la formulation d'une proposition de stratégie spécifique du PHI pour la gestion des centres et instituts liés à l'eau. Cette stratégie spécifique pour la gestion des centres et instituts liés à l'eau sera proposée à la 24^{ème} session du Conseil intergouvernemental du PHI en 2020, et devrait être alignée sur la Stratégie globale intégrée pour les instituts et centres de catégorie 2 en vigueur à l'UNESCO à cette date. Il convient de noter qu'une révision de la Stratégie globale intégrée actuelle (37 C/93, 2013) sera présentée au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO lors de leurs prochaines sessions en octobre et novembre 2019. Si cette révision est adoptée, la proposition de stratégie spécifique pour la gestion des centres et instituts liés à l'eau suivra ses principes. Le Bureau a suggéré d'organiser une réunion de travail pendant le prochain Conseil intergouvernemental du PHI avec les centres et les chaires afin d'assurer un dialogue ouvert sur les synergies avec le PHI.</p>	<p>entérinés lors de la 40e session de la Conférence générale en novembre 2019.</p> <p>La stratégie 2019 (40 C/79) contient certaines exigences spécifiques, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Création du Comité d'examen intersectoriel : la nouvelle stratégie prévoit la création d'un Comité d'examen intersectoriel (CEI) chargé de recevoir, d'examiner et de formuler des recommandations à la direction générale sur les propositions des États membres concernant la désignation et le renouvellement des instituts et centres de catégorie 2. Le CEI sera composé d'un membre du personnel de l'UNESCO représentant chaque secteur de programme (ED, SC, SHS, CLT, CI) et la COI, et d'un représentant de la Division Priorité Afrique, de la Division de l'égalité des sexes, du Bureau de la planification stratégique (BSP), de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA), du Service d'évaluation et d'audit (IOS) et du CAB. Ces agents font office de points focaux et de représentants de leurs secteurs et bureaux et sont désignés par l'ADG et le DIR de leur secteur respectif, pour la durée de l'exercice biennal du C/5.- Processus de désignation des C2C sous les auspices de l'UNESCO : Cet effort implique que tous les secteurs et services de l'UNESCO sont responsables, au sein du Comité d'examen intersectoriel, de s'assurer que les instituts et centres de catégorie 2 proposés contribueront à la mise en œuvre des priorités, des
--	---	---

	<p>Le Bureau du PHI a également recommandé que les propositions de nouveaux centres et chaires liés à l'eau continuent d'être examinées attentivement par le Bureau et le Conseil du PHI. Le Bureau a invité les organes directeurs de l'UNESCO qui évaluent les centres et les chaires à n'évaluer que les propositions qui ont été approuvées par le Bureau et le Conseil.</p> <p>À cet égard, le Bureau a reporté l'examen de la proposition de C2C à Roorkee, en Inde, et a recommandé qu'elle soit soumise à la prochaine session du Bureau du PHI.</p> <p>Le Bureau a souligné qu'en raison de la nature technique du programme, l'évaluation des C2C et des chaires, ainsi que des projets liés à l'eau, ne peut être effectuée que par le Secrétariat du PHI.</p>	<p>programmes et des agendas de développement mondial de l'UNESCO pendant une période définie, par le biais de la coopération internationale et régionale, de la recherche, de la production de connaissances, du conseil en matière de politiques et du renforcement des capacités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle programmatique/conseil du PHI : La stratégie ne prévoit pas de rôle décisionnel pour les organes intergouvernementaux tels que le PHI, mais prévoit un rôle pour le Secrétariat de l'UNESCO et un pouvoir de décision pour le Conseil exécutif et/ou la Conférence générale. Les propositions de création et de renouvellement de centres seront donc soigneusement sélectionnées par le Comité d'examen intersectoriel, le Secrétariat de l'UNESCO, le Conseil exécutif et la Conférence générale. À cet égard, le rôle du Comité d'examen intersectoriel sera déterminant. <p>La proposition d'établissement d'un C2C à Roorkee, en Inde, n'a jamais été officiellement présentée au CEI par le gouvernement indien, par l'intermédiaire de la délégation de l'Inde auprès de l'UNESCO.</p>
<p>Sous-titre 7.2 (par. 100) Indicateur SDG proposé pour l'éducation à l'eau</p>	<p>Le Bureau du PHI prend note du travail entrepris et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de la préparation d'une méthodologie pour un nouvel indicateur sur l'éducation à l'eau, en tant</p>	<p>En étroite coopération avec les membres de la famille UNESCO de l'eau, en particulier avec un consortium de la Chaire UNESCO sur l'eau et la culture et le Centre régional de catégorie II pour la gestion des eaux souterraines</p>

	<p>que contribution substantielle à l'Agenda 2030, en coopération avec les différents partenaires concernés.</p>	<p>(CeReGAS) basé en Uruguay, et avec la Chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture en Italie, deux propositions méthodologiques ont été préparées pour le nouvel indicateur permettant d'évaluer l'éducation relative à l'eau au niveau tertiaire des systèmes d'éducation formelle, conformément à la résolution XXIII-8 du Conseil du PHI, à appliquer globalement dans le contexte de l'Agenda 2030 et au-delà. Les propositions de définitions concrètes et les approches méthodologiques ont été synthétisées dans un "document technique" sur le nouvel indicateur, qui a été partagé en interne (PHI, y compris les hydrologues régionaux, WWAP, collègues SC sur le terrain, IHE Delft ainsi que tous les autres centres et chaires de catégorie 2 liés à l'eau, secteur ED) et en externe (PNUD Cap-Net, OCDE, OMS), et enrichi avec les contributions de ces partenaires. La voie à suivre comprend la finalisation des lignes directrices pour la collecte des données et pour l'utilisation du nouvel indicateur, ainsi que l'engagement formel des États membres et des membres associés par le biais des ministères de l'enseignement (supérieur) et équivalents, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).</p>
<p>Sous-point 8.2 (par. 107) Label d'excellence de l'UNESCO pour la gestion des eaux urbaines</p>	<p>Le Bureau a décidé que le Secrétariat crée un groupe de travail pour guider la finalisation du concept du projet et sa phase pilote. Il a également recommandé de proposer le processus de certification pour approbation lors de la prochaine session de l'IGC du PHI en 2020 et d'entamer des discussions avec d'autres agences et organisations des Nations Unies concernées après avoir reçu l'approbation du Conseil.</p>	<p>Le Secrétariat a facilité la contribution du groupe de travail et a travaillé en étroite collaboration avec UN-HABITAT et son programme GWOPA, ainsi qu'avec l'OMS pour développer et améliorer le concept du projet. Une décision du Conseil est attendue pour commencer les projets pilotes, qui, en raison des restrictions de COVID-19, n'ont pas été mis en œuvre.</p>